

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
SEANCE DU 27 MAI 2020

Date de la convocation : le 18 mai 2020

OBJET : 1- ELECTION DU MAIRE

2- DETERMINATION DU NOMBRED'ADJOINTS

3- ELECTION DES ADJOINTS

4- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

5- QUESTIONS DIVERSES

DEPARTEMENT
MANCHE
ARRONDISSEMENT
AVRANCHES

COMMUNE :
ANCTOVILLE SUR BOSCO

commune de moins
de 1000 habitants

Election du maire et des adjoints

*Effectif légal du Conseil
Municipal : ...11.....*

*Nombre de conseillers
en exercice : ...11.....*

2020-02 : **PROCES-VERBAL DE
L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCO

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case):

PRUVEL Yvonne	LURIENNE Magali	CERCEL Benoît
POTIER Simon	BRISSET Delphine	
MACRA Francis	DEROUET Dominique	
BLIN Bruno	GEORGES Brigitte	
BOUCAULT Bruno	LEMOINE François	

Absents : Néant

1-Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CERCEL Benoît, adjoint au maire, (ou remplaçant) en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame BRISSET Delphine
conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

a été désignée en qualité de secrétaire par le

2- Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **onze** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa à l'article 10 de la loi n° 2020 – 290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. BOUCAULT Bruno et Mme LURIENNE Magali.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe d'un modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et les enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui seront décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	01
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
f. Majorité absolue	06

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEMOINE François.....	...10.....dix.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur LEMOINE François a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur LEMOINE François élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints, il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7, et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit **trois** adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **trois** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	01
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
f. Majorité absolue	06

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BLIN Bruno10.....dix.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) _____

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation du premier adjoint

Monsieur BLIN Bruno a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	01
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
f. Majorité absolue	06

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
POTIER Simon10.....dix.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	_____
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	_____
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	_____
f. Majorité absolue	_____

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) _____

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation du deuxième adjoint

Monsieur POTIER Simon a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 00
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) 02
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 09
- f. Majorité absolue 05

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LURIENNE Magali09.....neuf.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation du troisième adjoint

Madame LURIENNE Magali a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) _____

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

3.4.4. Proclamation du quatrième adjoint

M..... a été proclamé(e) quatrième adjoint et a été immédiatement installé(e)

4. Observations et Réclamations

Néant

5. Clôture et procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27 mai 2020, à 18 heures 25 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire (ou son représentant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

2020/03- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

A l'unanimité de ses membres présents,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de fixer à **trois** le nombre de ses adjoints.

2020/04-INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Vu l'article L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2511-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 96 de la Loi du 27 février 2002,

Vu la Loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux,

Sachant que conformément aux articles L 2123-20 à 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des indemnités allouées (maire, adjoints) ne peut dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer, pour l'exercice effectif de leur fonction, à compter :

↳ du 28 mai 2020 :

à Monsieur LEMOINE François, Maire, une indemnité de fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 25.50 % de l'indice brut 1027 ;

au 1^{er} adjoint Monsieur BLIN Bruno, une indemnité de fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 9.90 % de l'indice brut 1027 ;

au 2^{ème} adjoint Monsieur POTIER Simon, une indemnité de fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 9.90 % de l'indice brut 1027 ;

au 3^{ème} adjoint, Madame LURIENNE Magali, une indemnité de fonction, fixée par la Loi, correspondant à leur catégorie, égale à 9.90 % de l'indice brut 1027 ;

DIT que ces indemnités de fonction seront versées mensuellement à terme échu.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES AUX ELUS LOCAUX	
ELUS	INDEMNITES DE FONCTION
Maire	25.50 % de l'indice brut 1027
1 ^{er} Adjoint	9.90 % de l'indice brut 1027
2 ^{ème} Adjoint	9.90 % de l'indice brut 1027
3 ^{ème} Adjoint	9.90 % de l'indice brut 1027

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 35 minutes.

à ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, le 3 juin 2020

Le Maire,
François LEMOINE.

